



---

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic/Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 9 décembre 2009 à 10 heures.**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Bernier, Maurice – membre	Lavoie, Michèle – membre
Boucher, Claude – membre	Marceau, Denis – membre
Bureau, Sylvie – membre	Marinovich, Gérard – membre
Cloutier, Vincent – membre	Masson, Réjean – membre
Desrochers, Huguette – membre et secrétaire	Mauri, Florencia – membre
Fouquet, Guy – membre	Potvin, Normand – membre
Gagné, Laurian – membre	Pouliot, Robert – membre
Gingras, Diane – membre et trésorière	Robert, Nicole – membre
Goguen, Nathalie – membre	Roy, Alain – membre
Grimard, Hugues – membre	Roy, Robert G. – membre
Hamm, Vicki May – membre	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 <sup>e</sup> vice-présidente
Lamoureux, Bertrand – membre	Sévigny, Bernard – membre

**PERSONNES INVITÉES :**

Fortin, Robert – directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

**PERSONNES-RESSOURCES :**

Bureau, Andrée, conseillère en développement  
Desautels, Dominique, conseillère en développement  
Fréchette, François, conseiller en développement  
Quirion, Murielle, secrétaire de direction  
Senay, Dany, chargé de projet  
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

**PERSONNES ABSENTES :**

Hémond, Jacques – membre  
Landry, Noël – membre  
Martel, Marc-André – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Vu les vacances aux fonctions de la présidence et de la 1<sup>re</sup> vice-présidence, madame Colette Roy-Laroche, 2<sup>e</sup> vice-présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

## **1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

- Ajuster le point 7.3 qui sera un point d'information et non de décision.

**CRÉ-09-139** Il est proposé par **Bertrand Lamoureux**  
appuyé par **Réjean Masson**  
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

Madame Roy-Laroche explique que des élections ont eu lieu lors d'une séance de travail pour les fonctions de la présidence et de vice-présidence. Par conséquent, la présidence de cette réunion sera assumée par le nouveau président à la suite du point 2.

## **2 ÉLECTION AUX POSTES D'OFFICIERS**

À titre de présidente d'élection, Marie-Hélène Wolfe présente le rapport des élections tenues lors de la séance de travail précédant cette assemblée.

Monsieur Maurice Bernier a été nommé à la présidence et monsieur Bernard Sévigny a été nommé à la 1<sup>re</sup> vice-présidence, et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

**CRÉ-09-140** Il est résolu :

DE nommer monsieur Maurice Bernier au poste de président et monsieur Bernard Sévigny au poste de 1<sup>er</sup> vice-président;

DE fixer la durée du mandat à deux (2) ans.

**Adoptée à l'unanimité**

Madame Colette Roy-Laroche cède sa place à monsieur Maurice Bernier qui présidera cette séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Monsieur Bernier remercie les membres de la confiance qu'ils lui ont témoignée en le nommant président de la Conférence régionale des élus de l'Estrie. Lors du prochain conseil d'administration, ce dernier partagera avec les membres sa vision de la CRÉ de l'Estrie et de ses orientations pour la durée de son mandat.

### 3 PROCÈS-VERBAUX DU 30 SEPTEMBRE 2009

#### 3.1 Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 septembre 2009

Madame Marie-Hélène Wolfe présente le libellé de la résolution modifiée au point 5.2.9 à la page 14 du procès-verbal. Elle demande également aux membres du conseil si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 septembre dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-09-141

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Michèle Lavoie  
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 septembre 2009 tel qu'il est présenté, avec les modifications apportées au libellé de la résolution CRÉ-09-126 « La Tribune de la diversité / FDR 05-09-113 ».

**Adoptée à l'unanimité**

#### 3.2 Suivi du procès-verbal

Marie-Hélène Wolfe fait les suivis suivants :

- **Au point 3.1, page 4 - Convention de bail** : a été signée.
- **Au point 3.2, page 4 - Convention collective** : a été signée.
- **Au point 3.3, page 5 - Contrat de travail - Marie-Hélène Wolfe** : a été signé.
- **Au point 6.3, page 18 - Mise en vente des Terres de Domtar** : à ce jour, deux (2) organisations sont en lice pour l'achat des terres. Il s'agit de la Société générale de financement du Québec et la Société de gestion d'actifs forestiers Solifor. Ceci s'inscrit dans la volonté émise par la CRÉ de l'Estrie au gouvernement du Québec.
- **Au point 8.3, page 27 - Rapport VHR au ministère des Transports du Québec** : le Ministre McMillan a déposé son rapport à l'Assemblée nationale le 29 novembre dernier. Il recommande, entre autres, de reconduire le mandat confié aux CRÉ pour trois ans, avec la même contribution financière. Le sujet sera porté à l'ordre du jour de la rencontre de janvier prochain.

- **Au point 9.6, page 28 - Portrait des entreprises d'économie sociale en aide domestique** : Le MAMROT finalise les portraits régionaux, mais la CRÉ a réuni les gestionnaires des entreprises d'aide domestique de la région le 30 novembre dernier, afin de prendre en compte leurs préoccupations et en faire rapport au comité interministériel. Celui-ci se penche sur la question des services et du financement de ces entreprises d'économie sociale qui ont un rôle très important à jouer dans le maintien à domicile de nos personnes âgées.
- **Au point 11, page 29** - Il avait été proposé qu'une activité soit organisée pour souligner la participation des élus qui ont quitté la CRÉ. Après discussions, il a été suggéré que cette activité se déroule au moment du Forum du mi-Plan de développement de l'Estrie.

## 4 AFFAIRES INTERNES

### 4.1 Signataires des effets bancaires

CONSIDÉRANT QUE des élections ont eu lieu aux fonctions de présidence et de vice-présidence, il est nécessaire de revoir la désignation des signataires des effets bancaires.

CRÉ-09-142

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Réjean Masson  
et résolu :**

QUE les administrateurs occupant les postes suivants soient autorisés à signer tous les chèques, lettres de change, billets et autres effets négociables pour le compte de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, soit la présidence et/ou la 1<sup>re</sup> vice-présidence, et/ou la 2<sup>e</sup> vice-présidence, et/ou le secrétariat, et/ou la trésorerie, et/ou tout autre administrateur désigné par le conseil d'administration, et/ou la direction générale. Les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux (2) d'entre eux.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.2 Gestion des ressources humaines

#### 4.2.1 Chargée de communication – embauche

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que M<sup>me</sup> Judith Lavallée est entrée en poste le 30 novembre dernier à titre de chargée de communication. Madame Lavallée sera responsable de la coordination du Portail Estrie 05 et de l'ensemble des activités de communications de la CRÉ de l'Estrie.

Monsieur le président profite de ce moment pour souhaiter à Madame Lavallée la bienvenue au sein de l'équipe de la CRÉ.

#### **4.2.2 Agent de participation citoyenne - Forum jeunesse Estrie – recrutement**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres qu'un processus de recrutement est en cours, à la suite du départ d'Alexandre Lavallée, qui occupait le poste d'agent de participation citoyenne au Forum jeunesse Estrie.

#### **4.3 Démission d'un membre de la société civile**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres de la démission de monsieur Noël Landry à titre de titulaire d'un siège appelé « Développement économique ». Elle rappelle aux membres que le conseil a adopté une politique de consultation pour la nomination des membres de la société civile. Le mandat des membres de la société civile vient à échéance en juin 2010.

En janvier, lors de la prochaine séance du conseil d'administration, un processus de remplacement sera présenté aux membres du conseil d'administration pour discussion.

**CRÉ-09-143**

**Il est proposé par Normand Potvin  
appuyé par Guy Fouquet  
et résolu :**

DE recevoir la démission de monsieur Noël Landry en date du 24 novembre 2009.

#### **Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Maurice Bernier rappelle que monsieur Noël Landry a démissionné de son poste, étant donné qu'il n'avait pas renouvelé son mandat à la présidence de la Fédération de l'UPA-Estrie. Monsieur Bernier salut le nouveau président de la Fédération de l'UPA-Estrie, monsieur François Bourassa, présent dans la salle.

### **5 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012/ SUIVI ET MISE EN ŒUVRE**

#### **5.1 Présentation des mécanismes de suivi et de mise en œuvre**

Marie-Hélène Wolfe rappelle aux membres le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Plan de développement de l'Estrie. Elle présente les divers comités mis en place pour suivre l'évolution des travaux, tels que le comité de suivi, les comités-conseils, ainsi que les comités tactiques liés aux orientations.

Par ailleurs, elle informe les membres qu'un Forum régional de mi-plan de développement 2007-2012 est au Plan d'action annuel. Ce Forum aurait pour but de partager l'état d'avancement du Plan, d'identifier des priorités de développement pour la suite, de réviser le Plan et de redéfinir certaines responsabilités.

Le comité de suivi du Plan sera invité à se pencher sur cette activité et, lors de la prochaine séance du conseil d'administration, ce comité soumettra des recommandations aux membres du conseil.

## 5.2 Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

### 5.2.1 Nominations au comité-conseil de l'Axe 1

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de suivi et de mise en œuvre du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 compte sur la mise en place d'un comité-conseil pour chacun des axes de développement;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil a pour rôle de suivre l'évolution des travaux de l'axe, d'identifier les priorités annuelles, d'élaborer un plan d'action pour la réalisation des priorités retenues par la CRÉ, de rendre compte au comité de suivi de l'état d'avancement des priorités et de stimuler la réalisation de projets en lien avec les priorités;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil avise le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie sur les sujets touchant l'axe;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil doit compter sur au moins un (1) membre du conseil d'administration.

CRÉ-09-144

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Claude Boucher  
et résolu :**

DE nommer madame Nathalie Goguen au comité-conseil de l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie ».

**Adoptée à l'unanimité**

CONSIDÉRANT la nature des orientations de l'axe 1, la participation d'un préfet au comité-conseil est requise.

CRÉ-09-145

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Nicole Robert  
et résolu :**

DE nommer monsieur Gérard Marinovich au comité-conseil de l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie ».

**Adoptée à l'unanimité**

### 5.2.2 Avis déposé dans le cadre des Rendez-vous de la solidarité

François Fréchette présente aux membres la synthèse du projet d'Avis de la CRÉ que les membres ont reçu. Cet avis a été rédigé en tenant compte des cinq (5) grands thèmes cités au document de consultation, à savoir : *l'adéquation entre les besoins et les moyens; la connaissance des besoins des collectivités et des moyens existants; la conjugaison du développement social et du développement économique : un incontournable; la gouvernance; et le financement de la mobilisation et des projets.*

Les consultations régionales portaient essentiellement sur la façon d'intervenir en région. Les questions liées au salaire minimum, au logement et autres aspects qui relèvent de la compétence de Québec ont été abordées lors d'un Rendez-vous national à Montréal en juin dernier. Il rappelle les grandes lignes de la position que la CRÉ a prise, à savoir :

- La pertinence de faire de la lutte à la pauvreté un enjeu important dans l'ensemble du Québec;
- L'importance de reconnaître les capacités des communautés à prendre en charge leur propre développement et reconnaître les spécificités régionales;
- L'importance de soutenir les efforts liés à la connaissance des besoins des communautés;
- La nécessité de reconnaître les divisions territoriales existantes ou « naturelles » dans l'analyse des besoins et dans la mise en place de mécanismes d'intervention;
- Mettre un frein à l'hyperconcertation et miser sur les mécanismes de mobilisation déjà en place tout en augmentant le travail intersectoriel entre les divers ministères;
- Le soutien financier stable et durable aux organismes et à la mobilisation de même que l'importance de soutenir des projets structurants;
- La CRÉ de l'Estrie est prête à assumer le rôle de la concertation régionale en complément à la mobilisation locale, mais le gouvernement du Québec doit identifier un leader qui portera haut et fort la vision québécoise d'une société inclusive et sans pauvreté.

Des échanges s'ensuivent. Madame Michèle Lavoie manifeste le désir d'y retrouver des statistiques différenciées selon le genre.

Monsieur Alain Roy, étant lui-même présent aux Rendez-vous de la Solidarité 2009, exprime sa satisfaction face au document et rappelle que l'aide territoriale est importante, mais ne peut remplacer l'aide directe aux personnes dans le besoin.

Face aux statistiques, monsieur Denis Marceau, quant à lui, mentionne que la région offre, pour plusieurs personnes, de bons salaires et qu'il serait important de mieux identifier les réalités des gens vivant sous le seuil de la pauvreté afin de mieux intervenir et de trouver les bonnes pistes de solution.

Après discussions, quelques modifications seront apportées à la page 3 du document, relativement aux données statistiques relatives au revenu moyen des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté.

**CRÉ-09-146**

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Robert Pouliot  
et résolu :**

D'approuver le document intitulé « Avis sur les Rendez-vous de la Solidarité 2009 » préparé par la CRÉ de l'Estrie, en tenant compte des modifications apportées.

DE faire parvenir l'avis aux instances régionales et centrales du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **5.2.3 Retour sur le Rendez-vous de la solidarité tenu le 7 décembre 2009**

Marie-Hélène Wolfe présente un compte-rendu de la journée de consultation régionale qui s'est déroulée le 7 décembre dernier. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, présidait la rencontre. Au total, une trentaine de participants et autant d'observateurs étaient présents.

Les gens ont échangé sur la nécessité que les citoyens du Québec aient accès à des revenus décents. Ils ont aussi abordé les questions de la persévérance scolaire, du transport, de l'importance de l'économie sociale, de même que de l'importance de reconnaître les mobilisations en place dans les communautés.

Par ailleurs, les représentants des organismes du milieu ont manifesté leurs attentes à l'égard de la mise en place d'un fonds pour le développement social et des communautés, ce qui constitue l'objet d'une entente spécifique en négociation. Les participants soulignent l'importance de soutenir financièrement de façon durable les mobilisations et concertation, de même que les projets structurants.

#### **5.2.4 Entente spécifique sur l'amélioration de la pratique artistique**

François Fréchette explique aux membres les récents travaux, ainsi que les pistes de travail en vue de proposer aux comités-conseils de l'Axe 1 et du FDR une entente administrative en pratique artistique.

Pour conclure la démarche d'évaluation de l'entente spécifique qui s'est terminée au 31 mars 2009, le Conseil de la Culture de l'Estrie (CCE) pilote actuellement une évaluation qualitative auprès des récipiendaires de bourses. Les résultats seront connus d'ici la fin décembre 2009. Ceux-ci seront présentés au comité de gestion de l'entente spécifique et serviront dans la réflexion et la mise en place potentielle d'une nouvelle entente.

Entretemps, le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) et la CRÉ ont manifesté leur volonté de mettre en place une entente transitoire sur une période d'un an. Cette entente serait de nature administrative entre le CALQ et la CRÉ. L'entente serait d'un montant total de 80 000 \$ (40 000 \$ pour chacun des partenaires CRÉ/CALQ).

La CRÉ acheminera le dossier auprès de ses instances (Comité FDR, Comité-conseil axe 1) pour qu'une décision soit prise par les membres du conseil d'administration lors de la séance prévue en janvier 2010. Le CALQ doit rédiger ce projet et le faire parvenir à la CRÉ. La signature devra se faire d'ici la fin janvier pour lancer le processus d'appel de projet.

### **5.3 Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement**

#### **5.3.1 Entente intérimaire en matière d'immigration - travaux en cours**

Madame Dominique Desautels présente aux membres les travaux en cours dans le cadre de cette entente. Les informations recueillies permettront d'élaborer, le cas échéant, un plan régional en vue d'attirer et intégrer les personnes immigrantes. Cette démarche se veut également une occasion pour les partenaires d'évaluer la pertinence de signer une entente, plus globale, de régionalisation de l'immigration en Estrie.

La firme Raymond Chabot Grant Thornton est à préparer un portrait de situation de l'immigration. Leur rapport devrait être rendu d'ici la fin janvier 2010.

Un chargé de projet à forfait sera retenu sous peu afin d'identifier les facteurs de réussite en matière d'attrait, d'accueil et d'intégration. L'ensemble des travaux doit être terminé pour le 1<sup>er</sup> juin 2010.

#### **5.3.2 Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes âgées**

Dominique Desautels mentionne que quatorze (14) projets couvrant six (6) MRC ont été reçus dans le cadre du premier appel de projets terminé le 27 novembre dernier.

Un comité d'analyse procèdera à l'analyse des dossiers reçus et fera des recommandations au conseil d'administration, lesquelles seront déposées lors de la séance du conseil d'administration prévue le 27 janvier prochain.

Madame Vicki May Hamm demande à connaître le montant de l'enveloppe réservée pour ce fonds. Madame Desautels mentionne qu'une somme de 450 000 \$ est allouée au Fonds pour toutes les années de l'entente, laquelle devrait couvrir 4 appels de projets. L'ensemble des demandes reçues au 1<sup>er</sup> appel de projet représente la somme de 238 000 \$.

#### **5.3.3 Réussite scolaire - positionnement de la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ)**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que la TECIÉ a adopté une résolution relative à la reconnaissance du projet PRÉE (Partenaires pour la réussite éducative en Estrie) auprès des instances nationales dans les travaux à venir avec la Fondation Lucie et André Chagnon.

En juin dernier, la CRÉ avait interpellé la Fondation Lucie et André Chagnon pour l'inciter à travailler avec les interlocuteurs reconnus dans la région.

## 5.4 Axe 3 - Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie

### 5.4.1 Plan d'action - DEFI Innovation

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que le directeur du DEFI, monsieur François Godbout, a déposé le plan d'action. Elle mentionne les principaux objectifs, soit :

- Augmenter le savoir dans les entreprises en stimulant l'embauche de stagiaires et de diplômés;
- Agir comme interface pour arrimer les besoins des entreprises avec l'offre de service des institutions et ministères;
- Promouvoir la culture de l'innovation dans les entreprises de l'Estrie.

Des échanges s'ensuivent. Monsieur Robert Pouliot demande si, à la page 8 dudit plan, la mention « augmenter le savoir dans les entreprises, en stimulant l'embauche de stagiaires et de diplômés » tient compte également de « l'immigration ». Madame Wolfe confirme cette information.

Quant à madame Vicki May Hamm, celle-ci s'interroge sur la pertinence de la présence d'un élu au comité de suivi de ce plan. Une réflexion sera proposée en ce sens au comité des gouverneurs.

## 5.5 Axe 4 - Miser sur l'Adaptation économique

### 5.5.1 Comité régional ACCORD - nomination

CONSIDÉRANT QUE le soutien au développement des filières ACCORD est une stratégie reconnue au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Estrie participe aux travaux du comité régional ACCORD depuis les tout débuts de la Stratégie;

CONSIDÉRANT QU'un siège est disponible pour un administrateur de la Conférence régionale des élus de l'Estrie.

CRÉ-09-147

**Il est proposé par Robert Pouliot  
appuyé par Colette Roy-Laroche  
et résolu :**

DE nommer monsieur Bernard Sévigny à titre de représentant de la Conférence régionale des élus de l'Estrie au comité régional ACCORD.

**Adoptée à l'unanimité**

## 6 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

### 6.1 Gestion

#### 6.1.1 Comité d'évaluation - nomination

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du Fonds de développement régional (FDR) indique que le comité d'évaluation de projets est composé de six (6) membres du conseil d'administration de la CRÉ, dont les deux tiers d'élus;

CONSIDÉRANT QU'un des élus membres du comité d'évaluation de projets du FDR ne fait plus partie du conseil d'administration de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le président informe les membres qu'il se retire de ce comité, étant donné ses nouvelles fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du FDR prévoit que le comité d'évaluation est composé de six (6) membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, dont les deux tiers (2/3) sont des élus;

Des mises en candidatures sont déposées comme suit :

**Il est proposé par Normand Potvin  
appuyé par Gérard Marinovich**

DE recevoir la candidature de monsieur Robert G. Roy.

**Il est proposé par Gérard Marinovich  
appuyé par Nicole Robert**

DE recevoir la candidature de madame Vicki May Hamm.

**Il est proposé par Nathalie Goguen  
appuyée par Diane Gingras**

DE recevoir la candidature de monsieur Robert Pouliot.

**Il est proposé par Claude Boucher  
appuyé par Diane Gingras**

DE recevoir la candidature de monsieur Claude Boucher.

Monsieur Robert Pouliot demande de passer au vote. Étant donné le nombre de candidatures reçues, il est convenu que le vote se fasse par scrutin secret.

Mesdames Andrée Bureau et Murielle Quirion remettent à chacun des membres du conseil d'administration le nombre de voix qui leur est attribué conformément au règlement de régie interne de la CRÉ de l'Estrie.

Après avoir procédé à la compilation des voix, égalité a été obtenu entre madame Vicki May Hamm et monsieur Robert Pouliot.

**CRÉ-09-148**

**Par conséquent,  
il est résolu :**

DE nommer madame Vicki May Hamm et monsieur Robert Pouliot comme membres du comité d'évaluation de projets du FDR.

**Adoptée à la majorité des membres**

### **6.1.2 Prochaines dates de tombée**

Le Fonds de développement régional (FDR) de l'Estrie est un outil financier qui agit comme levier au financement de projets structurants, d'études et recherches et d'ententes spécifiques, ayant une portée régionale et permettant la réalisation du plan de développement de l'Estrie 2007-2012, en complément des programmes existants.

Les projets sont analysés quatre fois par année. Les dates de dépôt sont déterminées en juin de chaque année. Voici les dates à retenir jusqu'en juin 2010 :

- **20 novembre 2009** (pour une décision par les membres du conseil d'administration en date du 27 janvier 2010)
- **29 janvier 2010** (pour une décision par les membres du conseil d'administration en date du 31 mars 2010)
- **16 avril 2010** (pour une décision par les membres du conseil d'administration en date du 16 juin 2010)

## **6.2 Recommandations du comité d'évaluation**

### **6.2.1 Créativité et innovation? C'est rentable / FDR-05-09-106**

Madame Diane Gingras dénonce son conflit d'intérêts dans ce projet, comme stipulé au code d'éthique de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie du 30 septembre 2009 (résolution CRÉ-09-125), il a été résolu de reporter la décision de financement du FDR à une date ultérieure afin de permettre aux promoteurs de fournir certaines informations;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont déposé à la CRÉ les documents demandés, et ce, à la satisfaction des membres du comité d'évaluation FDR.

**CRÉ-09-149**

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Alain Roy  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 85 000 \$ au projet « Créativité et innovation? C'est rentable », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.3 Suivi – Ententes spécifiques**

#### **6.3.1 Entente spécifique mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2006-2007 une entente spécifique de cinq ans sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance du rapport d'activité 2008-2009 et que ce dernier est conforme aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance des dossiers prioritaires 2009-2010 et qu'ils répondent aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente a noté l'importance de développer une stratégie de financement afin d'augmenter la part de financement consentie à la réalisation des projets prioritaires, notamment en sollicitant les partenaires dont les engagements financiers arrivent à terme;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente recommande aux partenaires de poursuivre leur engagement.

**CRÉ-09-150**

**Il est proposé par Huguette Desrochers  
appuyée par Gérard Marinovich  
et résolu :**

D'engager un montant de 100 000 \$ pour l'an 4 de l'entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation, à même l'enveloppe du FDR 2009-2010.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)**

### **7.1 Projet de loi n° 57 – Loi sur l'occupation du territoire forestier : mémoire**

Madame Wolfe mentionne que le projet de loi porte dorénavant le nom de *Loi sur l'aménagement du territoire forestier*. Ce projet de loi est à l'étude. Il devait être adopté à la session parlementaire en cours, toutefois, son adoption a été reportée à la prochaine session. Une présentation de ce projet sera faite lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

## 7.2 PRDIRT

Monsieur Dany Senay informe les membres que dans le cadre des travaux de réalisation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), divers portraits doivent être réalisés. Il fait lecture des deux projets de résolution visant à mandater des organisations externes pour rédiger ces portraits.

### 7.2.1 Projet d'identification des milieux naturels d'intérêt de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT de l'Estrie rédige actuellement le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) traitant des domaines d'affaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (forêt, faune, mine, énergie et territoire);

CONSIDÉRANT QUE l'identification des milieux naturels d'intérêt fait partie prenante du développement intégré des ressources naturelles et du territoire, et donc du PRDIRT;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été abordé à la CRRNT et présenté dans le mémoire de la CRRNT de l'Estrie portant sur le projet de loi n° 57, présenté en commissions parlementaires en octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répondra à plusieurs autres besoins d'organismes régionaux, dont les MRC et le milieu municipal, les intervenants impliqués dans la certification forestière FSC, les organismes travaillant à l'aménagement durable de la forêt privée, etc.;

CONSIDÉRANT QUE pour être reconnue par les auditeurs de la certification FSC, la méthodologie de cette démarche doit être révisée par des scientifiques et des organismes environnementaux ou réalisée par ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT de l'Estrie s'est associée à la CRRNT de la Montérégie-Est pour cette démarche afin de couvrir la région naturelle des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise en la matière est relativement rare et que les CRRNT de l'Estrie et de la Montérégie-Est ont rencontré deux organismes potentiels pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE Conservation de la Nature Canada est un organisme à but non lucratif, étant fortement reconnue dans ce domaine et ayant déjà travaillé à des projets similaires dans les Basses-Terres-du-Saint-Laurent et dans les Appalaches nord-américaines, en plus d'être très présent en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé à la CRRNT par Conservation de la Nature Canada répondra aux besoins de la région et sera peaufiné par les membres du Comité technique régional sur les aires protégées de la CRRNT.

CRÉ-09-151

**Il est proposé par Guy Fouquet  
appuyé par Vicki May Hamm  
et résolu :**

D'autoriser la CRRNT de l'Estrie à accorder le mandat d'identification des milieux naturels de l'Estrie à Conservation de la Nature Canada et d'y accorder le budget nécessaire (28 515 \$ + taxes) à même le budget de la CRRNT.

**Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Robert Pouliot veut connaître la date d'échéance pour compléter la réalisation de ce projet d'identification des milieux naturels d'intérêt de l'Estrie. Monsieur Senay l'informe que le dépôt du projet est prévu pour avril 2010.

**7.2.2 Portrait du territoire du domaine de l'État et de la forêt publique**

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT de l'Estrie rédige actuellement le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) traitant des domaines d'affaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (forêt, faune, mine, énergie et territoire);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le projet de loi n° 57 portant sur le nouveau régime forestier, délègue de nouvelles responsabilités aux régions dans le domaine des ressources naturelles et du territoire, particulièrement en forêt publique (entre autres concernant la mise sur pied de Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire et la rédaction du PRDIRT);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est à rédiger le Plan d'affectation des terres publiques (PATP) de l'Estrie, qu'il aura également besoin d'un portrait à jour des terres publiques estriennes et que les éléments de contenu ont été définis dans ce portrait avec la CRRNT de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la firme Del Degan, Massé et ass. possède une expertise reconnue au sujet des forêts publiques de l'Estrie (réalisation de trois plans généraux d'aménagement forestier, de nombreux plans quinquennaux d'aménagement forestier et de nombreux plans et rapports annuels d'intervention forestière, en plus de la réalisation d'une étude portant sur la problématique de gestion forestière dans les forêts publiques de l'Estrie pour la CRRNT en 2007) et des forêts publiques du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le portrait de la forêt publique pourra être livré au plus tard au début janvier 2010 par la firme Del Degan, Massé et ass., ce qui permettra de respecter l'échéancier prévu par la CRRNT.

**CRÉ-09-152**

**Il est proposé par Normand Potvin  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'autoriser la CRRNT de l'Estrie à accorder le mandat à la firme Del Degan, Massé et ass. pour produire le portrait de la forêt publique de l'Estrie et d'y accorder le budget nécessaire (environ 20 000 \$) à même le budget de la CRRNT.

**Adoptée à l'unanimité**

### **7.3 Nomination à la CRRNT**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que la CRRNT relève de la CRÉ et que dans les règlements, il est prévu que trois élus soient nommés par le conseil de la CRÉ. En 2009, les trois (3) élus étaient Jean-Claude Dumas, Malcom Wheeler et Maurice Bernier.

À titre de président de la CRRNT, Maurice Bernier exprime l'importance de cette commission et expose les grandes lignes du mandat et des enjeux actuels et à venir. Il annonce qu'à compter de janvier, il se retirera de la CRRNT.

Des aménagements seront faits à la composition de la CRRNT et de nouvelles nominations seront présentées à la prochaine séance du conseil d'administration prévue en janvier prochain. Il souhaite susciter l'intérêt et l'expertise d'un des membres du conseil d'administration.

### **7.4 Démarcheur en construction bois**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est membre du Groupe régions du Q-WEB;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a conclu une entente avec la CRÉ de Chaudière-Appalaches et le Q-Web pour l'embauche d'un démarcheur en construction bois pour 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Q-WEB met à la disposition des deux (2) CRÉ une somme de 80 000 \$ par année au projet de démarcheur pour les régions de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues de sélection ont eu lieu le 6 novembre dernier à Thetford et qu'un candidat a été retenu;

CONSIDÉRANT QUE l'étendue des deux territoires à couvrir est très vaste et qu'il est possible que les frais de déplacement et d'hébergement dépassent le budget de 80 000 \$ par année.

CRÉ-09-153

**Il est proposé par Robert G. Roy  
appuyé par Michèle Lavoie  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie verse un montant additionnel maximal de 10 000 \$ par année, à partir du budget de la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT) et que ce montant soit remboursé au Q-WEB sur approbation des frais de déplacement et d'hébergement excédentaires du démarcheur.

**Adoptée à l'unanimité**

Madame Nicole Robert souhaite savoir si la CRÉ de Chaudière-Appalaches adoptera la même décision. Madame Wolfe lui confirme que le conseil d'administration de la CRÉ de Chaudière-Appalaches entérinera cette décision lors de son prochain conseil d'administration.

Monsieur Maurice Bernier profite de l'occasion pour présenter la personne embauchée au poste de démarcheur en construction bois, monsieur André Martel. Celui-ci étant présent dans la salle, le président lui demande de se présenter auprès des élus.

Monsieur Martel est responsable des activités du COMAX-Estrie. Il s'agit d'un comité mis en place pour maximiser les retombées économiques des grands projets sur le territoire de l'Estrie et créer les conditions optimales de collaboration entre les grands réseaux d'achat, les fournisseurs et entrepreneurs régionaux pour faciliter l'obtention de contrats par et pour les gens de l'Estrie. Il est également conseiller municipal dans la municipalité d'Ayer's Cliff.

Au cours de son mandat à titre de démarcheur en construction bois, Monsieur Martel rencontrera des architectes, ingénieurs, entrepreneurs et élus de l'Estrie pour les sensibiliser à l'utilisation du bois dans la construction.

## **8 FORUM JEUNESSE ESTRIE**

### **8.1 Entente de partenariat CRÉ de l'Estrie et le Forum jeunesse Estrie - nominations au comité de travail**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé une convention de subvention avec le gouvernement du Québec et le Forum jeunesse Estrie en octobre dernier concernant les activités du Forum jeunesse Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente comporte une clause (6.2.13) stipulant que « dans le cas d'un forum jeunesse relevant d'une CRÉ, baliser les rôles et responsabilités du Conseil du Forum et de sa permanence, en lien avec les obligations de l'Organisme »;

CONSIDÉRANT QUE ces balises pourront faire l'objet d'une entente entre la CRÉ de l'Estrie et le Forum jeunesse Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient relever d'un comité conjoint.

**CRÉ-09-154**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Nathalie Goguen  
et résolu :**

DE nommer Florencia Mauri à titre de représentante de la CRÉ de l'Estrie pour joindre ce comité composé de deux (2) membres du Forum jeunesse Estrie, auxquelles se joindront la directrice générale de la CRÉ de l'Estrie et la conseillère en développement responsable du Forum jeunesse Estrie à titre de personnes ressources.

**Adoptée à l'unanimité**

**CRÉ-09-155**

**Il est proposé par Gérard Marinovich  
appuyé par Huguette Desrochers  
et résolu :**

DE nommer Vicki May Hamm à titre de représentante de la CRÉ de l'Estrie pour joindre ce comité composé de deux (2) membres du Forum jeunesse Estrie, auxquelles se joindront la directrice générale de la CRÉ de l'Estrie et la conseillère en développement responsable du Forum jeunesse Estrie à titre de personnes ressources;

DE mandater le comité à faire une recommandation au conseil quant au contenu de l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **9 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES**

### **9.1 Forum de la population**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit la mise en place d'un Forum de la population dans chaque région;

CONSIDÉRANT QUE l'entente administrative avec l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie introduit la mise en place d'un comité d'analyse des candidatures, consultatif au conseil d'administration de l'Agence, pour proposer la composition du Forum à partir des candidatures reçues et des considérations énoncées dans le document.

CONSIDÉRANT QUE l'entente administrative identifie les types et modes de consultation pour susciter l'intérêt des candidats recherchés et que la CRÉ de l'Estrie s'est engagée à identifier des organismes socioéconomiques à solliciter.

**Il est proposé par Huguette Desrochers  
appuyée par Florencia Mauri**

DE recevoir la candidature de monsieur Alain Roy pour participer au comité ad hoc pour analyser les candidatures en fonction des critères retenus.

Monsieur Roy refuse cette mise en candidature étant donné que le CDC de la MRC des Sources fait partie des organismes socioéconomiques qui seront consultés.

**Il est proposé par Bernard Sévigny  
appuyé par Robert Pouliot**

DE recevoir la candidature de madame Nathalie Goguen pour participer au comité ad hoc pour analyser les candidatures en fonction des critères retenus.

Madame Goguen accepte cette mise en candidature.

**Il est proposé par Vicki May Hamm  
appuyée par Sylvie Bureau**

DE recevoir la candidature de madame Huguette Desrochers pour participer au comité ad hoc pour analyser les candidatures en fonction des critères retenus.

Madame Desrochers accepte cette mise en candidature.

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Michèle Lavoie**

DE recevoir la candidature de madame Marie-Hélène Wolfe au titre de membre substitut pour le comité.

Madame Wolfe accepte cette mise en candidature.

**CRÉ-09-156**

**Par conséquent,  
il est résolu :**

DE désigner Mesdames Nathalie Goguen et Huguette Desrochers pour participer au comité ad hoc pour analyser les candidatures en fonction des critères retenus;

DE désigner madame Marie-Hélène Wolfe au titre de membre substitut pour le comité;

DE recommander la liste des organismes socio-économiques à consulter.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**10      AFFAIRES DIVERSES**

**11      PROCHAINE RÉUNION : 27 JANVIER 2010**

**12      LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close. Monsieur le président souhaite ses meilleurs vœux, de joyeuses fêtes et une bonne année 2010 à tous.

Au nom du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, il désire transmettre également ses vœux aux membres du personnel de la CRÉ de l'Estrie. Joyeuses fêtes !!

**CRÉ-09-157      Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Denis Marceau  
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 56.

**Adoptée à l'unanimité**

---

MAURICE BERNIER, président

---

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire